

COMMISSION DE DISCIPLINE.

PV N° 20 REUNION DU 09/04/2025

ETAIENT PRESENTS, Messieurs,

Messieurs, BAHLOUL ET ZARZI

ORDRE DU JOUR :

Traitement du courrier.

Affaires disciplinaire

Divers

Séance ouverte à 14h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents, En suite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.

1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE :

AFF N 335 : RENC CRAC/CREC (S) DU 04/04/2025

- DJAIA Boudjemaa lic N° 0057 entraîneur du club CRAC avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- HERIDA Karim lic N° 1596 (CREC) Avertissement pour jeu dangereux.
- BOUCHAIR Akram A/Rahmane lic N° 1400 (CREC) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N °336 : RENC ESM/ESB (S) DU 05/04/2025

- HEOUAINE Z.Eddine lic N° 0842 (ESM) Avertissement pour jeu dangereux.
- BOURAMOULA Mahmoud lic N° 1262 (ESM) 1 M/F pour cumul de cartons exclu.
- BAGHALI Amine lic N° 0909 (ESB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- OURAS Djemai lic N° 1092 (ESB) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 337 : RENC ESHB/MBC (S) DU 05/04/2025

- TEMINE Nour el islam lic N° 2478 (ESHB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- CHERTIOUI Ouahid lic N° 0013 (ESHB) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- DERRADJI Zakaria lic N° 1200 (MBC) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 338 : RENC RBC/ASPTTC (S) DU 03/04/2025

- ZIAMECHE Amir lic N° 0176 (RBC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BENMAGGOURA Ouahid lic N° 0113 (RBC) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- HEROUM Med Monder lic N° 0889 (RBC) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N°339 : RENC CSB/WRDC (S) DU 04/04/2025

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué du match qui signalent le non déroulement de la rencontre.
- Vu l'absence de l'équipe WRDC sur le terrain constaté par l'arbitre.
- Attendu que la rencontre en question a été programmée le 04/04/2025 à 10h00 au stade Didouche mourad.
- Attendu qu'après un temps réglementaire l'arbitre à constaté le **FORFAIT de l'équipe WRDC.**
- Attendu que le non déroulement de la rencontre et imputable au club WRDC (Equipe visiteuse).

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité au club WRDC pour octroyer le gain du match à l'équipe CSB qui marque (trois buts).
- Défalcation de 06 (Six points) au club WRDC (Récidive)
- Amende de 20.000.00 DA est infligée au club WRDC payable avant le 04/05/2025.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 340 : RENC USK/CMB (S) DU 04/04/2025

- BOUDRAA Tadjeddine lic N° 1354 (USK) Avertissement pour jeu dangereux.
- TALHI Rabah lic N° 0986(USK) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- AFRI Housseem eddine lic N° 3342 (CMB) Avertissement pour anti-jeu.
- MENFOUCHE Saber lic N° 1687 (CMB) Avertissement pour anti-jeu.

AFF N° 341 : RENC ADM/USGA (S) DU 04/04/2025

- GHITI Charef eddine Lic N° 0458 (ADM) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BOURAMOULA Islam lic N° 1271 (ADM) 2 M/F pour comportement anti-sportif envers adversaire exclu et amende de 2500.00 DA est infligée au club.
- SAADA Khelkhal Aymen lic N° 1286 (ADM) 4 M/F pour insultes envers arbitre avant le coup d'envoi et amende de 10.000.00 DA est infligée au club.
- SRIEF Alaa eddine lic N° 0286 (USGA) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BARKA Ayoub lic N° 2463 (USGA) 2 M/F pour comportement anti-sportif envers adversaire exclu et amende de 2500.00 DA est infligée au club.

AFF N° 342 : RENC ADC/UCBI (S) DU 05/04/2025

- KASSAH Abdelhak lic N° 0887 (ADC) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.
- MEGUELLATI Khaled lic N° 0736 (ADC) Avertissement pour jeu dangereux.
- BOUJAMINA Med Djamil lic N° 1386 (UCBI) Avertissement pour contestation de décision et amende de 5000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 343 : RENC URBH/CRBB (S) DU 05/04/2025

- TALHI Akram lic N° 1064 (URBH) Avertissement pour jeu dangereux.
- ALIGUECHI Ibrahim lic N° 1376 (URBH) Avertissement pour anti-jeu.
- LAIB Mokhtar lic N° 0042 (CRBB) Avertissement pour jeu dangereux.
- NOUI Kaddour lic N° 0033 (CRBB) Avertissement pour jeu dangereux.
- ZAROUR Akram lic N° 0073 (CRBB) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 344 : RENC CRBAA/CBDM (S) DU 04/04/2025

- ROUIBAH Nadir lic 1620 (CBDM) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 345 : RENC CREG/MBSC (S) DU 05/04/2025

Rencontre Interrompue à la 20eme Minute de jeu suite à une agression perfectuer par un joueur sur arbitre du club CREG.

- Vu la feuille de match
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent
- L'arrêt prématuré de la partie suite à l'agression sur arbitre par le joueur ZAATER Moudjib errahmane
- Attendu que suite à cette agression l'arbitre n'a pas les facultés physiques et morales pour continuer la partie.
- Attendu que l'arrêt de la rencontre est imputable à l'équipe CREG pour agression sur arbitre.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- L'attribution du gain du match au club MBSC qui marque (03) trois points et (03) trois buts et donne match perdu par le même score au club CREG.
- ABIDI Sami lic N° 1059 (CREG) 4 M/F pour insulte envers arbitre exclu et amende de 10.000.00 DA est infligée au club.
- ZAATER Moudjib errahmane lic N° 1346 (CREG) 1 An Ferme pour agression sur arbitre exclu et amende de 20.000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 346 : RENC USGA/CRBAA (J) DU 05/04/2025

- GHERZOULI Houdaifa lic N° 2973 (USGA) 2 M/F pour insultes envers arbitre exclu et amende de 7000.00 DA est infligée au club.
- DEGHOUS Asil El Mouaid lic N° 2974 (USGA) 2 M/F pour insultes envers arbitre exclu et amende de 7000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 347 : RENC ADM/MOC (J) DU 03/04/2025

- NEGHCHE Med Louai lic N° 2912 (ADM) 1 M/F pour jeu brutal exclu.
- MEZHOUD Lokmane El Maher lic N° 3585 (MOC) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 348 : RENC CREG/CRBB (C) DU 04/04/2025

- Mouaid Abdalilah KHANFRI Lic N° 1331 (CREG)
Avertissement pour anti-jeu.

AFF N° 349 : RENC UCBI/MBSC (C) DU 03/04/2025

- GHERSAL Ahmed Bahaeddine lic N°1852 (UCBI)
Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 350 : REN C CRAC/ESHB (C) DU 05/04/2025

- BENCHABANE Mahdi lic N° 0401 (ESHB) 1 M/F
pour cumul de cartons exclu.

AFF N° 351 : REN CCMB/RBC (C) DU 04/04/2025

- HAMZAOUI Med Dhiaeddine lic N°3139 (CMB)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- BRAHIM Adem lic N° 0556 (RBC) Avertissement
pour comportement anti-sportif.

AFF N° 352 : RENC MBC/CSB (C) DU 05/04/2025

- TALHI Med Lic N° 1636 (MBC) Avertissement
pour jeu dangereux.
- BOULHOUCHE Takieddine lic N° 2723 (CSB)
Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 353 : RENC ASPTTC/EMC (C) DU 04/04/2025

- BOUHNICHE Iyad rrahmen lic N° 0543 (EMC)
Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 354 : RENC ASPTTC/EMC (J) du 04/04/2025

- AMIAR Siradj eddine lic N° 0528 (EMC)
Avertissement Pour comportement anti-sportif.

AFF N° 355 : RENC MBC/CSB(J) DU 05/04/2025

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui
signalent l'absence de l'équipe MBC sur le
terrain.
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu pénalité au club MBC pour
octroyer le gain du match à l'équipe CSB qui
marque (03) trois points et (03)trois buts.
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club
MBC payable avant le 05/05/2025

1^{ER} FORFAIT.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 356 : RENC WRDC/ESM (J) DU 02/03/2025

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui
signalent l'absence de l'équipe WRDC sur le
terrain.
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu pénalité au club WRDC pour
octroyer le gain du match à l'équipe ESM qui
marque (03) trois points et (03)trois buts.
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club
WRDC payable avant le 02/04/2025

2eme FORFAIT.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 357 : RENC CBDM/URBH (J) DU 03/04/2025

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui
signalent l'absence de l'équipe URBH sur le
terrain.
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu pénalité au club URBH pour
octroyer le gain du match à l'équipe CBDM qui
marque (03) trois points et (03)trois buts.
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club
URBH payable avant le 03/05/2025

2eme FORFAIT.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 358 : RENC ESM/ADC (J) DU 03/04/2025

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent la présence de l'équipe ESM avec un effectif de 06 (Six) Joueurs.
- Vu l'article 49 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu pénalité au club ESM pour octroyer le gain du match à l'équipe ADC qui marque (03) trois points et (03)trois buts.
- Amende de 10.000.00 DA est infligée au club ESM payable avant le 03/05/2025 (**RECIDIVE**)
2eme FORFAIT.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 359 : RENC WRDC/CREC (J.C.M) DU 05/04/2025

- Vu Les feuilles des matchs.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence des deux équipes sur le terrain.
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu pénalité au x deux clubs WRDC ET CREC (J.C.M).
- Amende de 15.000.00 DA est infligée aux deux clubs WRDC et CREC pour chaque catégories (J.C.M) payable avant le 05/05/2025.
- **Défalcation d'un (01) Point à l'équipe Séniors du club WRDC pour son 3eme FORFAIT en Juniors.**

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 360 : RENC USGA/CRBAA(M.C) du 05/04/2025

- Vu Les feuilles des matchs.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence des catégories jeunes de l'équipe USGA (C et M) sur le terrain.
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- Match perdu pénalité au club USGA (C.M) pour octroyer le gain du match au club CRBAA qui marque (03) Trois points et (03)trois buts.
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club USGA pour chaque catégories (C.M) payable avant le 05/05/2025.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 361 : RENC CREG/CRBB (J) DU 04/04/2025

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe CREG (J) .
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE .

- Match perdu pénalité au club CREG (J) pour octroyer le gain du match au club CRBB qui marque (03) trois points et (03) Trois buts.
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club CREG payable avant le 04/05/20253
- Défalcation d'un point à l'équipe CREG Seniors pour son 3eme Forfait en jeunes (JUNIORS).

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

- BOUTELIATENE Akram Lic N° 2205 (CESC)
Avertissement pour contestation de décision et
amende de 1500.00 DA est infligée au club.

AFF N° 363 : RENC AAJ.CSC/CSEAK (C) DU 27/03/2025

- AMIER A/Derahmane lic N° 3209 (AAJ.CSC) 2 M/F
pour comportement anti-sportif envers officiels
exclu.
- Amende de 7.000.00 DA est infligée au club.

AFF N° 364 : RENC ESM/ADC (C) DU 03/04/2025

Non déroulement de la rencontre.

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent
le non déroulement de la rencontre.
- Vu la présence des deux équipes sur le terrain
- Attendu que la rencontre en question a été
programmée le 03/04/2025 à 11h00 au stade Ben-
Badis.
- Attendu qu'après un temps réglementaire l'arbitre à
constaté l'absence du service d'ordre plus absence
de l'ambulance ; la rencontre ne s'est pas déroulée.
- Attendu que l'équipe ESM (2quipe Recevante)
- Vu l'article 14 du championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe
ESM pour octroyer le gain du match à l'équipe
pour octroyer le gain du match au club ADC
qui marque (03) Trois points et (03) Trois points
et (03) Trois Buts.
- En outre une Amende de 5000.00 DA est
infligée au club ESM payable avant le
03/05/2025.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 365 : RENC CESAM/MBK (M) DU 28/03/2025

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui
signalent l'absence de l'équipe CESAM (M).
- Vu l'article 52 Règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE .

- Match perdu pénalité au club CSEAM (M) pour
octroyer le gain du match au club MBK qui
marque (03) trois points et (03) Trois buts.
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club
CESAM payable avant le 28/04/2025

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

La Commission De Discipline